

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Décision n° 41579 du 17 mai 2017 portant attribution  
de l'échelon exceptionnel du grade de capitaine**

NOR : INTJ1714671S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Est admis à l'échelon exceptionnel de son grade le capitaine désigné ci-après:

*À compter du 1<sup>er</sup> février 2017*

Nom, Prénom	NIGEND	NLS	NID	Affectation
<b>Bouchaïb, Philippe</b>	118256	5220709	8218030048	Commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 mai 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD